

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-75 en date du 08/12/2015 concernant le recrutement et la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population de 2016 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Décembre 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 02 décembre 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	1	13	14	14	0

Présents : FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, LATOUR Christelle, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, DUBREUIL Marc, ALAMARGOT Sylvie, BERGER Thierry, HARGE Andrée, CASTANET Christine, GILLES Dominique.

Représenté : DUFOUR Aurore procuration à FAUCHER Alain.

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des opérations de recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Il précise qu'une dotation de 1809,00 euros sera versée à la commune au titre de cette enquête.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à procéder au recrutement des deux agents chargés de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2016,
- **PRECISE** que compte tenu de l'importance de leur rôle et des frais liés à leurs déplacements, les agents recrutés percevront une rémunération forfaitaire de 950,00 euros brute,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir pour le bon déroulement des opérations de recensement.

A La Geneytouse, le 09 Décembre 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER

